



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 27 avril 2021

Levée de la zone réglementée suite à un cas d'influenza aviaire dans une basse-cour sur la commune de Brumath

Comme suite à un cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 confirmé le 26 mars 2021 sur des volailles d'ornement dans une basse-cour située sur la commune de Brumath, une zone réglementée autour du foyer définie par arrêté préfectoral avait été mise en place afin de prévenir tout risque de diffusion de la maladie.

Compte-tenu de l'absence de découverte de nouveau cas d'Influenza aviaire dans la faune sauvage ou sur des volailles et oiseaux captifs dans cette zone réglementée, des conclusions favorables des visites sanitaires dans les exploitations commerciales détenant des oiseaux, la zone réglementée est levée à compter de ce jour.

Le Bas-Rhin est encore concerné par une zone réglementée, celle définie le 22 avril 2021 autour du foyer d'influenza aviaire sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden.

La préfecture du Bas-Rhin rappelle que la mobilisation de tous les acteurs demeure. Les mesures de biosécurité et la claustration des oiseaux doivent être appliquées de façon rigoureuse.

Pour rappel, le virus de l'influenza aviaire (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'Homme, qui peut consommer en toute sécurité de la viande d'origine aviaire, des œufs, du foie gras et plus généralement tout produit alimentaire de volaille.

Contact presse

Préfecture
Service communication
Tél : 03 88 21 68 77
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
@PrefetGrandEstBasRhin 
@Prefet67 